

# BUREAU

**Séance du 25 juillet 2024**

**Délibération BU\_20240725\_19**

**Convention relative à une démarche de soutien à la politique du volontariat chez les sapeurs-pompiers entre le SDIS et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

## **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention s'inscrivant dans une démarche de soutien à la politique du volontariat, entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et le SDIS, ci-annexé ;

## **DECIDE :**

**Article unique.** - La convention relative à une démarche de soutien à la politique du volontariat, ci-annexée, entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et le SDIS est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

**Marc FLEURET**